

Fluides frigorigènes : comment mettre en œuvre la F-Gas et les autres réglementations « fluides » ?

Savoir répondre aux exigences réglementaires

Réf. REGT2

BORDEAUX · LYON · NANTES · PARIS : nous consulter



DURÉE : 1 jour - 7h • **DÉJEUNER OFFERT** • **DISPONIBLE EN INTRA ET À DISTANCE**
ADHÉRENT SNEFCCA : 590 € HT par pers. • **NON ADHÉRENT SNEFCCA** : 690 € HT par pers.
6 mois d'abonnement à **La Rpf** offerts • Formation éligible par votre **OPCO**

OBJECTIFS

- Appréhender l'évolution des fluides frigorigènes et répondre, en toute circonstance, aux exigences des réglementations.
- Préparer la réalisation de toute intervention sur le circuit frigorifique.
- Maîtriser le fonctionnement d'une installation frigorifique.

SONT CONCERNÉS

Responsable du S.A.V., chargé d'affaires concerné par la réalisation des installations, technicien.

PRÉREQUIS

Connaissance des installations de froid et de climatisation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Passage d'un QCM (questionnaire à choix multiple) noté, en fin de formation.

POINTS FORTS

- Un panorama complet de la F-Gas et des autres réglementations « fluides ».
- Etude de cas concrets et exercices pratiques.
- Les documents de travail et les textes réglementaires disponibles en téléchargement après la formation.

PROGRAMME

REPÉRER LES EXIGENCES DE LA F-GAS

- Analyse du Règlement (UE) n° 517/2014.
- Classification des fluides frigorigènes (groupe DESP, inflammabilité et/ou toxicité, caractéristiques thermodynamiques, fiches sécurité).
- Transport des fluides frigorigènes.

MISE EN ŒUVRE ET OBLIGATIONS

- Quels fluides pour quelles applications.
- Retrofit : respect de la DESP et analyse de la modification suivant le CTP.
- Bordereau de Suivi de Déchets (BSD).
- ERP : calcul des quantités de fluide ; utilisation des hydrocarbures.
- Déclaration des quantités de fluide existant sur un site.
- Contrôles d'étanchéité.

COMPÉTENCES ACQUISES

Après cette journée de formation, le participant maîtrisera les exigences des réglementations sur les fluides frigorigènes et sera en mesure de :

- préparer un retrofit sur les plans réglementaire et technique,
- appliquer les règles pour le Bordereau de Suivi de Déchets,
- connaître les obligations liées à la déclaration des quantités de fluides existant sur un site et l'utilisation des hydrocarbures,
- calculer les quantités maximales autorisées de fluides frigorigènes suivant le type d'ERP,
- réaliser des contrôles d'étanchéité en respectant la réglementation.

Dates sous réserve de modification.